

ÉDITORIAL

FACE À LA BARBARIE LE COURAGE DU DÉBAT

Face à l'horreur et à la barbarie qui nous ont touchés le 13 novembre nous ne devons pas tomber dans le piège du repli identitaire. Le but poursuivi par les terroristes est d'installer une peur durable qui pousserait la France à s'isoler à l'abri de frontières fantasmées. Cette peur, naturelle, doit être transformée en courage afin d'affronter véritablement toutes les questions qui se posent à notre société. Nous devons renouveler le vivre ensemble, faire de la diversité nationale un atout pour lutter contre l'obscurantisme. Les décisions prises dans l'urgence par le gouvernement doivent être débattues démocratiquement car l'instauration durable d'un état d'urgence serait une victoire pour les terroristes.

Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion sur le modèle de société qui est proposée aujourd'hui : comment penser que l'aggravation des inégalités chez nous et entre les nations soit totalement étrangère à la radicalisation qu'elle soit religieuse ou politique.

Aujourd'hui nos pensées vont vers les victimes des attentats, leurs familles et leurs proches. Demain nous devons trouver des réponses collectives qui permettent à notre démocratie de se relever. Malheureusement le triste spectacle de la récupération politique des attentats à l'assemblée nationale montre l'ampleur de la tâche.

J-P MERAL, le 18 novembre 2015



SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2-P3. À LA UNE
- P4-P5. BACCALURÉAT
- P6-P7. ÉCHOS DES S2
- P8-P9. ÉCHOS DES S2
- P10-P11. ÉCHOS DES S2
- P12-P13. MÉTIER CFP
- P14. STAGIAIRES
- P15. CARTE DES FORMATIONS
- P16. MÉTIER ORS PROF DOC
- P17. MÉTIER AGRÉGÉS - L.A.
- P18. MÉTIER AGRÉGÉS - H.C.
- P19. CONTACTER LE SNES
- P20. CALENDRIER DES CAPA

COMPTE RENDU GT DU 6 OCTOBRE 2015

PLAN DE FORMATION POUR LA RÉFORME DU COLLÈGE

Le plan de formation prévu dans le cadre de la réforme du collège a été dévoilé lors d'un GT le 6 octobre 2015. Le 15 novembre 2015, il a été communiqué aux établissements.

Il comporte cinq journées de janvier à mai 2016 qui auront lieu par vagues du lundi au vendredi. Les deux 1ères journées sont consacrées à l'appropriation des programmes de janvier à février 2015. Les formations auront lieu soit en ZAP, soit en regroupement de ZAP et seront encadrées par des IPR et des formateurs disciplinaires. Elles regrouperont une cinquantaine d'enseignants de la même discipline. Chaque discipline sera convoquée sur des jours différents. Ces jours seraient lundi, mardi et jeudi, vendredi, pour ne pas « pénaliser le sport scolaire ».

Les enseignements complémentaires (EPI, AP) et l'évaluation sur le cycle 4 seront travaillés lors de la 3ème et de la 4ème journée de mars à mai 2016. Ces formations

regrouperont des enseignants de plusieurs disciplines répartis en groupes de 15 à 20 personnes le mardi par secteurs de collège et seront encadrées par des formateurs.

La 5ème journée est dédiée au numérique. Les formations sont obligatoires et accompagnées d'un ordre de mission. Les frais de déplacement seront remboursés.

Des formations spécifiques seront mises en place pour les ensei-

Interrogé au sujet des EPI et de l'AP, M. Lacueil IA-IPR de physique-Chimie et DAFPEN n'a cessé de répéter qu'il fallait faire simple et ne pas « monter des usines à gaz », ce qui semble contradictoire avec l'esprit même de la réforme faite pour casser le groupe classe et l'organisation hebdomadaire des enseignements.

gnants en SEGPA dans le cadre de la mise en œuvre de la future circulaire qui promeut l'inclusion dans les classes ordinaires et ceux intervenant en 3ème prépa pro.

Les formations auront lieu soit en ZAP, soit en regroupement de ZAP et seront encadrées par des IPR et des formateurs disciplinaires.

Fin juin, une session de formation autour de l'EIST est prévue pour les enseignants volontaires. Les trois dernières journées de formation auront lieu à la rentrée 2016 et concerneront la mise en place du cycle 3. Les enseignants du 1er et du second degré seront convoqués ensemble. L'académie fait donc le choix de repousser la for-

simple et ne pas « monter des usines à gaz », ce qui semble contradictoire avec l'esprit même de la réforme faite pour casser le groupe classe et l'organisation hebdomadaire des enseignements. La mise en place des quatre années pour la rentrée 2016 fait peser sur la formation la nécessité de produire des ressources à la fois pour la mise en place des programmes sur les cycles mais aussi pour le contenu des AP et des EPI.

Mais reste que la formation ne résout pas le problème de l'absence d'adhésion et de l'hostilité des enseignants à cette réforme. Comment une formation peut-elle bien se passer quand les enseignants la considèrent comme un fardeau qui loin de les aider face aux difficultés de l'exercice quotidien de leur métier est là pour mettre en place des enseignements, une organisation et un alourdissement de leur charge de travail qu'ils jugent particulièrement néfastes ?

mation en janvier pour avoir le temps de former au préalable les formateurs et de commencer par l'appropriation des programmes pour rassurer les enseignants.

Interrogé au sujet des EPI et de l'AP, M. lacueil IA-IPR de physique -Chimie et DAFPEN n'a cessé de répéter qu'il fallait faire

Comment une formation peut-elle bien se passer quand les enseignants la considèrent comme un fardeau ...

Dans le calendrier de mise en place de la réforme, les mois de novembre et décembre doivent être consacrés à la mise en place des enseignements complémentaires, notamment des EPI dans le cadre de la préparation de la rentrée.

Or, il est urgent d'attendre. Les horaires des EPI et de l'AP étant pris sur les horaires disciplinaires, ils n'entraînent pas de dotation supplémentaire et donc leur organisation peut attendre car elle n'aura pas d'impact sur la répartition des heures. Ces choix n'influencent pas la répartition de la DGH. De plus, comment décider de l'organisation de nouveaux enseignements liés aux

programmes quand ceux-ci ne seront publiés que le 19 novembre et que la formation débute en janvier ? Il faut aussi avoir connaissance à la fois de sa dotation horaire mais aussi du maintien du latin et des bilangues pour pouvoir prendre de réelles décisions.

Or pourtant, les réunions se multiplient. Et dans de nombreux établissements, on somme les collègues de se positionner.

Là aussi, il faut rappeler que 1607 heures ne constituent pas nos obligations de services. Notre service est défini de manière hebdomadaire comme un maxima de 18H. Seuls, les conseils d'enseignements, les

il faut rappeler que 1607 heures ne constituent pas nos obligations de services. Notre service est défini de manière hebdomadaire comme un maxima de 18H. Seuls, les conseils d'enseignements, les conseils de classe et les deux réunions parents-professeurs par an constituent des obligations. Au-delà de cela, rien n'est obligatoire.

conseils de classe et les deux réunions parents-professeurs par an constituent des obligations. Au-delà de cela, rien n'est obligatoire.

De la même manière, l'utilisation de la deuxième journée de pré-rentrée et de la journée de solidarité est prévue. Pour la 1ère, le recteur a décidé qu'elle n'a pas de caractère d'obligation mais est une possibilité

offerte aux collègues. Il faut donc éviter que dans le cadre de la mise en place de la réforme elle s'impose désormais chaque année au collège. Il faut donc collectivement préparer la résistance en organisant des prises de parole, en déposant des HIS et en demandant des AG. Quant à la journée de solidarité, bien souvent elle est utilisée pour des journées porte-ouverte et autres réunions. Il est hors de question de maintenir tout cela et d'aller en plus faire une journée de solidarité.

Le SNES appelle donc les collègues à refuser, dans un cadre collectif, toute mise en place anticipée de la réforme ainsi que la multiplication des réunions.

Fabienne SENTEX



BACCALAURÉAT 2015 / 2016

La réunion annuelle de bilan du bac s'est tenue lundi 9 novembre au rectorat. La DEC (direction des examens et des concours) a fait le point sur le déroulement de la session 2015 et a présenté les changements pour la session 2016.

BILAN SESSION 2015

Si dans l'ensemble la session s'est correctement déroulée, il y a des points à améliorer.

Un problème récurrent, celui du vivier de correcteurs. Au-delà de disciplines comme la philosophie ou certaines langues rares dans lesquelles le potentiel de correcteurs-trices est pleinement utilisé, il y a un décalage entre la liste des correcteurs disponibles pour le rectorat et le nombre de correcteurs potentiels dans les établissements. Depuis plusieurs années, nous réclamons un travail plus transparent de la part des IPR qui

convocations (176 ont été accordées pour différentes raisons). Le rectorat a procédé à 28 retenues sur salaires pour service non fait, ce qui représente 0,5 % des collègues convoqués. En revanche, la DEC insiste beaucoup sur le manque de marge de manœuvre, car la liste des correcteurs en réserve est insuffisante, ce qui crée des tensions au fur et à mesure de l'avancée du calendrier. D'où l'importance de travailler en amont sur le potentiel de correcteurs, notamment en évitant que certains collègues ne soient réquisitionnés dans les établissements pour assu-

cion de fraude, l'examineur doit confisquer les éléments de fraude mais doit laisser l'épreuve se poursuivre jusqu'à son terme. Ensuite, il faut remplir un procès-verbal de fraude qui doit être signé par le candidat.

tion.

Nous avons aussi demandé, comme les années précédentes, que le nombre de copies soit mieux réparti entre les correcteurs (pas plus de 10 copies par jour ouvra-

Depuis plusieurs années, nous réclamons un travail plus transparent de la part des IPR qui valident ou pas les noms des collègues sur listes envoyées par les établissements.

La DEC note aussi une augmentation des cas de suspicion de fraude.

valident ou pas les noms des collègues sur les listes envoyées par les établissements. L'objectif, pour le SNES-FSU, étant de mieux répartir la charge de travail sur l'ensemble des collègues afin de diminuer le nombre de copies par correcteur, voire de mettre en place une rotation dans les disciplines dans lesquelles ce serait possible.

Pour le baccalauréat général et technologique, il y a eu 276 demandes d'exemption sur 5588

rer les tâches de secrétariat d'examen.

La DEC note aussi une augmentation des cas de suspicion de fraude. Plagiat pour les TPE, utilisation d'antisèches ou de smartphones pour les autres épreuves écrites ou orales. Sur 65 cas qui sont remontés au rectorat, 30 ont été abandonnés pour vice de forme. En cas de suspi-

Le trajet des copies pose toujours problème car pour certaines épreuves qui se déroulent le jeudi, ce sont plusieurs jours de correction qui sont perdus. Les délais d'acheminement par le transporteur privé (TNT, c'est un contrat national) étant trop longs, les correcteurs à moins de 100 km du centre d'examens doivent aller chercher eux-mêmes leur paquet de copies. Cette solution n'est pas toujours satisfaisante mais c'est la seule

ble). En 2015 de trop nombreux paquets de copies dépassaient ce seuil, notamment en philosophie où le potentiel de correcteurs est insuffisant. La seule solution pour résoudre ce problème serait de décaler l'épreuve mais cela relève de la compétence du ministère.

Un effort de concertation entre les services du rectorat doit être fait afin que les collègues convoqués pour les examens du BTS ne soient pas convoqués en suivant pour le

les correcteurs à moins de 100 km du centre d'examens doivent aller chercher eux-mêmes leur paquet de copies.

actuellement qui permet d'éviter de perdre des jours précieux de correc-

baccalauréat. Mais la question reste entière pour les collègues de lettres qui enchaînent les oraux avec des journées très chargées et les écrits.

SESSION 2016

Pour la série STL, le rectorat a décidé de remettre en place deux centres de délibération, un à Bordeaux et le second à Lescar. Les candidats auront moins de déplacement à réaliser, les examinateurs ne risqueront plus d'interroger leurs élèves mais cela entraînera des déplacements plus longs pour les correcteurs.

Les candidats déjà bacheliers sont dispensés d'épreuves d'EPS.

Disparition du livret scolaire papier remplacé par le livret scolaire lycée dématérialisé (LSL) pour les premières des séries technologiques (sauf hôtellerie et TMD), les premières littéraires et la série ST2S en première et en terminale. Les notes

Les notes seront automatiquement basculées des logiciels utilisés dans les établissements vers le LSL, nous n'avons pas d'informations concernant les appréciations. Il semblerait qu'une appréciation annuelle devrait être renseignée mais cela demande confirmation.

seront automatiquement basculées des logiciels utilisés dans les établisse-

deux centres de délibération, un à Bordeaux et le second à Lescar

ments vers le LSL, nous n'avons pas d'informations concernant les appréciations. Il semblerait qu'une appréciation annuelle devrait être renseignée mais cela demande confirmation.

Disparition de la session de septembre au profit d'épreuves de remplacement. Seules les épreuves dans lesquelles le-la candidat-e aura été absent-e seront repassées en septembre.

Ces candidat-e-s seront exclu-e-s du dispositif admission post-bac.

Possibilité ouverte dès cette année pour les redoublants de conserver les notes obtenues à la session 2015 lorsque

celles-ci sont supérieures ou égales à 10. Mais le décret prévoit aussi pour

le candidat ayant échoué à l'examen le droit au redoublement dans son établissement ainsi que des modalités adaptées au

L'organisation des enseignements dans l'établissement relève du règlement intérieur donc de la compétence du conseil d'administration. Il faut débattre collectivement des conséquences de l'application de ce décret.

niveau des connaissances et des compétences.

A peine le décret paru, des familles ont demandé que leurs enfants puissent être exemptés de cours dans les disciplines pour lesquelles ils conservent leurs notes du bac 2015. Nous avons interrogé le rectorat sur leur lecture de ce décret et sur les consignes éventuelles données aux chefs d'établissement concernant l'obligation d'assiduité des élèves redoublants. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse alors que les questions se posent dans les établissements.

En tout état de cause, aucune décision ne peut

être prise par le chef d'établissement.

L'organisation des enseignements dans l'établissement relève du règlement intérieur donc de la compétence du conseil d'administration. Il faut débattre collectivement des conséquences

de l'application de ce décret. Il a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire, ce qui peut sembler contradictoire avec la possibilité de ne pas suivre l'intégralité des cours dans la perspective d'une poursuite d'études dans le supérieur. La question de la gestion des effectifs des classes de terminale va aussi se poser dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016. Il faudra être extrêmement vigilant sur ce point.

Jean-Pascal MERAL

Le CTSD « bilan de rentrée », avec un ordre du jour concernant à la fois le premier et le second de-

cette réforme, imposée aux personnels, a recueilli 6 voix Pour (SNES-FSU, F.O) et 4 voix Contre (Se-UNSA, Sgen-CFDT). Cette réforme, encensée dans

vre d'une telle réforme à part rappeler la règle « multiplier 28,45 par le nombre de divisions pour connaître la dotation horaire de chaque collègue à la rentrée 2016 » et confirmer que « quels que soient la qualité et le nombre des projets, il n'y aurait pas d'heures supplémentaires et les horaires des EPI, comme ceux de l'A.P, sont bien à prendre sur ceux des disciplines ». Par contre, comme à son habitude, Monsieur le DASEN n'a pas manqué de vanter sa sacro-sainte autonomie des établissements qui est bien au cœur de cette réforme et qui fait plaisir

la PEEP sont restées muettes sur ces questions, tout comme les élus présents... Seule la CGT a relayé nos interventions.

Les élus font entendre parfois le son de leur voix pour plaider la cause de leur commune ou de leur canton en oubliant très souvent que l'École en France est encore un service public national. Ils préfèrent surtout manipuler leur agenda ou leur téléphone plutôt que d'échanger sur des questions de politique éducative et de pédagogie. A chacun ses priorités...

Les déclarations liminaires ont confirmé la coupure entre d'un côté le SNES- FSU et F.O puis de l'autre le Se-UNSA et le Sgen-CFDT, seuls défenseurs de la réforme du collège.

grés, s'est tenu mercredi 14 octobre à 14h30 à l'Inspection académique mais avant le CTA... Malgré le choix horaire de Monsieur le DASEN, l'endurance des représentants FSU a permis de traiter tous les points à l'ordre du jour jusqu'à 20 heures. Cette instance paritaire n'a donc pas été réduite à une simple réunion technique permettant à Monsieur le DASEN de se satisfaire grandement d'une année 2014-2015 et d'une rentrée 2015 comme la Gironde n'en connaissait plus depuis des lustres.

Les déclarations liminaires ont confirmé la coupure entre d'un côté le SNES- FSU et F.O puis de l'autre le Se-UNSA et le Sgen-CFDT, seuls défenseurs de la réforme du collège. D'ailleurs un vœu pour l'abrogation de

leurs déclarations, n'a jamais été défendue par ces derniers lors de longues discussions menées par la FSU.

Les arguments de Monsieur le DASEN en faveur du « collège 2016 » ne sont pas non plus des plus « fournis » en terme de réflexions et d'analyses pédagogiques. A part nous rassurer, sur une évidence selon lui, « plus d'élèves de collège feront du latin en 2016 », aucune explication de sa part pour nous démontrer que les EPI (les enseignements pratiques interdisciplinaires) et l'AP (l'acc o m p a g n e m e n t personnalisé) pourraient être deux solutions afin de mieux faire réussir les élèves et de lutter efficacement contre les difficultés scolaires. Aucune information non plus sur l'organisation technique induite par la mise en œu-

« quelle que soit la qualité et le nombre des projets, il n'y aurait pas d'heures supplémentaires et les horaires des EPI, comme ceux de l'A.P, sont bien à prendre sur ceux des disciplines ».

aux représentants du Se-UNSA et du Sgen-CFDT.

La FSU a également souhaité porter ce débat lors du CDEN du 15 octobre profitant ainsi de la présence des représentants de parents d'élèves et des élus de la majorité. Le Se-UNSA et le Sgen-CFDT ont adopté la même posture que lors du CTSD. F.O n'a pas siégé. La FCPE et

*Catherine DUDES
Cyrille ORLOWSKI*

*co-secrétaires
départementaux
du SNES Gironde*

POINT SUR LA RENTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE EN QUELQUES CHIFFRES AUTOUR DE CERTAINES PROBLÉMATIQUES :

il y a désormais 106 532 élèves en collège et en lycée (+1296 élèves). Le collège perd environ 200 élèves tandis qu'au lycée les effectifs augmentent de 1435 élèves.

Tous les postes académiques créés ont été donnés à la Gironde, en cette rentrée le solde est de 108 postes (7 en collège et 86 en lycée général).

Les compléments de service (CSD) ont légèrement augmenté pour s'établir à 252 dont 44 pour des petites quotités (3h et moins).

70 % des supports stagiaires ont été renouvelés. Aucun stagiaire n'est en éducation prioritaire, ni en complément de service.

Pour les IMP, le DASEN renvoie leur répartition à l'« autonomie » des établissements. Il n'ira pas contrôler leur utilisation... pourtant l'autonomie n'est pas la transparence. De même pour l'utilisation de l'Allocation Progressive de Moyens (bonification horaire pour les établissements en heure poste et en HSA pour une cinquantaine de collèges du département).

La FSU a demandé, de nouveau, à obtenir les effectifs par structure dans chaque établissement pour pouvoir suivre la réalité des effectifs (surchargés) dans tous les collèges et les lycées ainsi que le taux d'encadrement. Force est de constater qu'avec la disparition des seuils d'ouverture de classe, on continue à travailler et à faire travailler nos élèves dans des conditions peu acceptables.

Le DASEN refuse de nous donner un document « DGH-Effectifs-Structures » ainsi que celui sur les constats d'effectifs pour chaque établissement niveau par niveau. A votre avis, pourquoi ???

Bien que n'ayant jamais soutenu l'accompagnement éducatif, nous avons interrogé le DASEN sur l'utilisation des heures récupérées avec la suppression de ce dispositif (hors éducation prioritaire), dispositif n'ayant jamais donné lieu à un bilan qualitatif. Cela fait une économie minimum de 670 700 euros, soit l'équivalent de 60 postes. Pour seule réponse, le DASEN dit que c'est un choix ministériel.

DORDOGNE

RÉFORME DU COLLÈGE, LE DIABLE EST DANS LE DÉTAIL.

Face à la surdité du MEN, la mobilisation ne s'est pas affaiblie en Dordogne ! Les taux de grévistes dans plusieurs collèges du département dépassent les 50% : l'opposition à cette réforme autour d'un « non » catégorique regroupe l'ensemble de la profession même ceux qui adhèrent ou sympathisent avec les syndicats dits « réformistes ». Depuis le début des actions contre la réforme, le bureau départemental a investi le débat en accompagnant les collègues qui ont organisé des réunions d'informations syndicales dans leurs établissements, en organisant ou en participant à des rencontres avec les parents d'élèves et en sollicitant trois députés PS. Les actions évoluent actuellement vers la résistance passive, refus de renseigner les logiciels de gestion de notes dans les collèges : Arthur Rimbaud à Saint Astier et Anne Franck à Périgueux, le refus de devenir formateur malgré les insistances des IPR.

Au mois de novembre, les conseils pédagogiques auront pour vocation la préparation de la réforme et seront animés par les chefs d'établissement et des IPR. On sait déjà que le discours est purement publicitaire : il s'appuie sur un supposé aspect merveilleux offert par une réforme ambitieuse, et pour mieux vendre le produit, seuls les premiers seront bien servis, comme dans certaines campagnes de marketing.

Pour l'instant l'aspect opérationnel n'est pas encore abordé, il faut d'abord convaincre et faire en sorte que les enseignants commencent à produire des proto-projets, à partir de cela on pourra estimer que la réforme est en route.

L'illusion d'une autonomie donnée à ceux qui défendent cette réforme ne fonctionnera plus dès que nous aborderons au mois de janvier la dotation horaire par établissement et sa répartition. Dans plusieurs réunions syndicales, l'idée de ne rien proposer comme projet a émergé, d'exiger des IPR et des chefs d'établissement d'apporter des contenus et des réponses claires et opérationnelles aux détails organisationnels. Ainsi l'autonomie supposée de la réforme deviendra un frein à l'autonomie fantasmée.

Pour répondre à toutes ces questions et pour construire des oppositions objectives, le SNES-FSU Dordogne organisera un stage le vendredi 4 décembre. L'objectif sera de bien comprendre la réforme dans les détails afin de mieux y résister et d'apporter la preuve de sa perversité.

Abderafik BABAHANI
secrétaire départemental de la Dordogne.

« Ne lisez pas trop les journaux si je peux vous donner un conseil faites comme moi, vous vivrez beaucoup mieux, vous dormirez mieux la nuit et puis vous éviterez de lire des tas de bêtises incohérentes. »

Ce conseil qui se veut éclairé de la directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), Florence Robine, prononcé à Caen le 30 septembre 2015 devant

de faire « un saut qualitatif nécessaire car pour l'instant seuls quelques collèves, quelques professeurs seulement [...] pratiquent l'inclusion, l'innovation pédagogique » et une évaluation repensée.

Que n'y avait-on pensé plus tôt ! Elle avoue que lorsqu'elle tient ce discours devant les professeurs elle rencontre un succès mitigé, mais elle affirme que faire de la diversification et de la différenciation

« un saut qualitatif nécessaire car pour l'instant seuls quelques collèves, quelques professeurs seulement [...] pratiquent l'inclusion, l'innovation pédagogique »

les personnels de direction a de quoi exaspérer et surprendre.

Un conseil en valant un autre, ne boudez surtout pas votre plaisir, et allez écouter l'intégralité de son discours (**réforme du collège conférence de Florence Robine**) ne serait-ce que pour trouver dans son discours, quelque peu suffisant et irritant, un certain nombre de bêtises incohérentes !

Après avoir souligné la nécessité de réformer le collège, - merci de cette vérité Mme la directrice-elle enjoint la profession

dans des classes à 28 ou 30 n'est pas un problème.

Il suffit de nous expliquer qu'il ne s'agit pas de faire de l'individualisation, et que nous serions bien inspirés d'imiter « ce qui se fait dans bon nombre d'écoles élémentaires, où ils [réussissent] bien mieux que dans le second degré », à savoir : « les faire travailler en îlot, mettre les élèves en autonomie et les faire travailler sans le professeur, oui c'est possible, on n'a pas forcément besoin d'un enseignant pour apprendre... »

« le cataclysme annuel et surnois qui s'abat sur notre pays tous les étés : comment des élèves qui ont le droit de se lever, de travailler en autonomie en CM2, soudainement se transforment en hordes de sauvages qu'il faudrait canaliser, maîtriser en 6°, formater, inscrire sans bouger, assis à noter ce qui est au tableau ».

Merci Mme la directrice, de cet avis décidément éclairé et de la confiance que vous nous accordez. Juste une petite question : pourquoi avons-nous autant d'élèves en difficulté en 6^{ème} au collège alors que les pratiques innovantes sont si répandues et si efficaces en primaire ? Le regard que portent nos collèves du primaire et leurs analyses sur tout ce qu'elle atteste, n'est peut-être pas le même.

Elle poursuit en stigmatisant « le cataclysme annuel et surnois qui s'abat sur notre pays tous les étés : comment des élèves qui ont le droit de se lever, de travailler en autonomie en CM2, soudainement se transforment en hordes de sauvages qu'il faudrait canaliser, maîtriser en 6°, formater, inscrire sans bouger, assis à noter ce qui est au tableau ». Ouah ! Les méchants professeurs !

Du coup le ministère ne lésine pas sur les moyens : 5 équivalents

journées de formation pour tous les enseignants et CPE : peut-être vont-ils nous faire travailler en îlots et en autonomie ? Puisqu'il paraît que c'est le meilleur moyen pour lutter contre l'ennui en cours !

- ▶ 2 journées disciplinaires sur les nouveaux programmes
- ▶ 3 jours sur les axes de la réforme (projets interdisciplinaires, évaluation, AP, travail en inter-cycles et singulièrement sur le cycle 3).

Mme Robine dans l'assurance de son discours, annonce que nous devons 2 journées de prérentrée, qu'une seule a été faite, que nous en devons donc une, et que, d'autre part il faut que nous puissions justifier de nos 1 607h annuelles... Non Madame, notre service est défini par un maximum horaire hebdomadaire, il n'y a donc pas d'annualisation du temps de travail, ne vous en déplaie.

Pas très sympathique non plus la vision qu'elle donne de nos manières de faire cours (reportez-vous à la fin du discours) ou la très caricaturale version de nos méthodes d'évaluation qu'elle qualifie de « *cheveux sur la soupe* », « *bâclée pour donner des notes* » : on irait chercher des exercices à l'arrache dans un bouquin, et, de terminer : « *une évaluation est pensée en même temps que le cours : vous voyez que 5 jours de formation ça ne va pas être inutile !* », heureusement elle croit « *en notre éducatibilité !* » Nous ne sommes pas pour autant dans une vision angélique de nos pratiques et nous sommes conscients de la nécessité d'une réforme, mais pas celle-là ; la vision de la directrice est manifestement cynique et manque quelque peu de bienveillance à notre égard pour reprendre un vocable très prisé par le MEN.

Lorsqu'elle rentre dans la partie pratique de la réforme elle renvoie pour tout ce qui est complexe dans la mise en œuvre, à l'autonomie des chefs d'établissement et de leur hiérarchie (IA, Rectorat)... ça nous présage de belles luttes intestines ...

Elle aborde également la révision du brevet des collèges, si l'examen terminal est réaffirmé, il est

« une évaluation est pensée en même temps que le cours : vous voyez que 5 jours de formation ça ne va pas être inutile ! »

tout de même bien « retricoté » : les disciplines sont beaucoup moins ciblées puisqu'il y aura un pôle humanité (français, HG et EMC), un pôle sciences (Maths, sc. Expérimentales et Techno.). Un thème sera le fil rouge de l'épreuve de chaque pôle et c'est la convergence des disciplines autour de ce thème qui permettra de coordonner les compétences et permettra donc de pouvoir évaluer les candidats. A cela s'ajoute une épreuve orale : sur les EPI et, ou, sur les parcours (avenir, citoyen et éducation artistique et culturelle).

Exit l'histoire des Arts et le contrôle continu ; ce dernier sera remplacé par un bilan de l'élève établi de manière collégiale, bilan scoré par 4 niveaux évaluant sa maîtrise des compétences du socle, bilan qui sera adossé au : livret scolaire unique numérique rempli depuis le CP jusqu'en 3°. Et c'est le retour du LPC sous une autre forme ; manifestement elle n'a pas digéré le fiasco de ce dernier auquel elle avait largement contribué et elle nous en ressort une version light accompagnée d'un dispositif de bilans périodiques.

Pour les Segpa, au détour de la conclusion, nous apprenons qu'elles seront totalement arrimées à la réforme du collège mais sans autre explication.

Le grand absent de tout ce discours : c'est le temps prévu pour la concertation des professeurs... parce qu'il va en falloir :

- ▶ pour la coordination des interventions dans les EPI,
- ▶ pour l'AP
- ▶ pour établir les bilans d'équipe avant de compléter le nouveau livret,
- ▶ pour les coordinations de cycles,
- ▶ pour le cycle3 (elle est très claire et cible précisément la responsabilité de chaque professeur si l'élève est en situation d'échec, puisqu'on « *ne pourra plus se cacher derrière des programmes annuels* » et qu'à n'importe quel moment du parcours on pourra reprendre des notions ou des compétences non maîtrisées.)...

Parce que tout ceci s'ajoute à des heures passées dans des classes la plupart du temps à 30 élèves dans le général, à 16 ou 18 en Segpa, d'où

l'on sort souvent rincé, sans compter les cours à préparer, les copies à corriger, les parents à rencontrer, les réunions à enchaîner, les P:pre,ri, ai, ap à compléter, sans parler de nos lectures personnelles pour pallier une formation disciplinaire disparue...

Alors, pour tous ceux qui veulent en savoir encore davantage sur cette réforme, parce qu'une autre réforme est encore possible, venez nombreux au stage organisé par le S2/S3. Si vous n'avez pas reçu le formulaire de demande d'absence contactez rapidement le S2.

Nous ferons également parvenir au S1 des établissements la carte postale à envoyer à la présidence de la République pour montrer notre volonté d'obtenir une autre réforme... la contestation se poursuit.

*Marie-Pierre Mongelard
Pour le SNES Lot et
Garonne*

LA POURSUITE DES DÉGRADATIONS ET ANNONCE CELLES À VENIR.

Les collèges et les lycées de Dordogne ne voient guère le changement promis. Au bout de quatre rentrées scolaires, le quotidien des enseignants et les conditions des apprentissages des élèves n'ont pas vu de nette amélioration, la situation dans certains collèges et lycées s'est même dégradée. L'APM « l'allocation progressive des moyens », outil de management révolutionnaire mis en place par l'Administration pour préparer cette rentrée, devait permettre une répartition des moyens ajustée aux besoins et aux spécificités des établissements... Or son fonctionnement demeure un grand mystère !

L'un des indicateurs nous permettant d'évaluer qualitativement la répartition des moyens est le nombre d'élèves par division : celui-ci montre aux familles dans quel environnement leurs enfants évolueraient

sont à 34 voire 35 élèves par classe, dans certaines disciplines communes aux sections, la pratique de la fusion d'un groupe de première ES avec un autre de première L pour atteindre ce seuil fatidique est généralisée. Les lycées, dans leur majorité, ont atteint leur capacité d'accueil maximale. C'est le cas du lycée d'Excideuil (Giraut de Borneil) où une seule salle de cours peut accueillir 35 élèves alors que les secondes sont à 34 et 35 élèves !

Quant aux collèges, les effectifs dans des établissements ruraux peuvent sembler confortables : à cause de leur petite taille, il est difficile d'y supprimer une classe. Cependant on y constate au moins un niveau à des effectifs proches de 30. Par ailleurs dans les grands collèges de Périgoux ou de Bergerac les

L'APM « l'allocation progressive des moyens », outil de management révolutionnaire mis en place par l'Administration pour préparer cette rentrée, devait permettre une répartition des moyens ajustée aux besoins et aux spécificités des établissements... Or son fonctionnement demeure un grand mystère !

la rentrée 2015 aux élus, aux parents et aux représentants syndicaux, elle a supprimé les moyens équivalents à une classe de sixième au Collège d'Excideuil et en même temps elle a refusé les nouvelles inscriptions dans l'établissement. On retrouve le même fonctionnement au collège de Riberac. Au collège de Thenon l'IA DASEN a refusé la création d'une classe de troisième malgré des effectifs dépassant les 30 élèves. Dans les deux exemples, les enseignants et parents ont mené des actions fortes à la rentrée scolaire mais la réponse de l'administration est loin des besoins réels ! Les deux établissements ont obtenu quelques heures d'enseignement, juste de quoi dédoubler certains cours.

De plus, trois collèges dans le département, La Coquille, Mareuil, Lanouaille, ont fait leur rentrée sans CPE ! La vie scolaire influe pourtant sur les comportements et les humeurs, les rapports entre élèves et les relations entre élèves et enseignants... L'année dernière, l'administration a justifié la suppression des deux CPE à La Coquille et à Mareuil par le nombre d'adultes présents dans

chacun des deux établissements. Il est inacceptable que certaines charges relevant de la vie scolaire et nécessitant l'expertise des CPE soient attribuées aux agents administratifs. Ces derniers se retrouvent ainsi avec des responsabilités ne relevant pas de leurs missions... et une charge de travail plus lourde, sans aucune reconnaissance !

Les équilibres attendus et les arbitrages favorables à tous les personnels ne pouvaient en aucun cas être atteints, ni par l'allocation progressive des moyens ni par l'attribution de quelques heures à la dernière minute pour répondre au cas par cas à des situations de crise. La réforme des collèges imposée par le MEN ne réglera en rien ces difficultés, tout au contraire, puisqu'elle n'aborde ni la question des effectifs par classe ni les évitements autorisés à la carte scolaire ! Cette réforme purement idéologique est axée sur une fausse autonomie des établissements, qui renforcerait la concurrence entre eux et aussi entre les disciplines dans chaque établissement.

Abderafik BABAHANI
Secrétaire départemental
SNES Dordogne

trois collèges dans le département, La Coquille, Mareuil, Lanouaille ont fait leur rentrée sans CPE !

et aux professeurs les conditions dans lesquelles ils mèneraient leurs actions pédagogiques.

Ce qui est constaté sur le terrain est que l'administration a poursuivi sa gestion d'optimisation des moyens par rapport aux seuils (symboliques) d'effectifs. Dans les lycées, on observe que les secondes

effectifs sont de 28 à 30 élèves, sauf si le collège subit les dérives des dérogations à la carte scolaire pour des établissements voisins dont la réputation est supposée meilleure.

Au mois de juillet, juste après le CDEN où l'IA DASEN avait présenté la répartition des moyens pour

A l'heure d'une société où tout bouge sans cesse, où les certitudes d'hier sont continuellement remises en question,

luer dans ce monde incertain et de devenir des citoyens justes, responsables et éclairés. Son rôle est donc essentiel et primordial. Il convient donc de la préserver de toutes

sensé de bousculer les quelques repères qui subsistent dans la tête de nos jeunes. Elle hypothèque cette formation initiale au nom de quoi ? Où sont donc les enquêtes ou expérimentations qui ont démontré les bienfaits de semblables révolutions ? Parallèlement, le discours ambiant ministériel, relayé par l'avant-projet académique, rectoral, est axé sur le concept de la bienveillance. A trop insister sur cette évidence qui veut que l'Ecole soit bienveillante, on finirait presque par nous soupçonner de malveillance... L'école ne peut qu'être bienveillante, c'est inscrit dans son ADN, dans ses gènes. En revanche vouloir instaurer une évaluation bienveillante est une escroquerie intellectuelle qui n'échappera à personne : l'évaluation ne

nête envers eux et de leur dire les choses telles qu'elles sont.

Face au constat, un brin désespéré, je l'accorde volontiers, il faut certainement prendre des risques, mais pourquoi vouloir absolument faire sauter la maison ?

Une Ministre n'est que de passage, avant elle il y en a eu d'autres, après elle viendront d'autres, tout aussi décidés à laisser une empreinte de leur nom dans notre histoire, mais chers collègues, l'Education des enfants dont nous avons la charge doit-elle éternellement servir de faire-valoir à l'ego surdimensionné de nos dirigeants ? J'ai la faiblesse de penser que cette Education mérite mieux que cela et j'ai la certitude de ne pas être

L'école ou le système scolaire reste la « bulle protectrice » que, familles, religion, ou société ne peuvent ou ne veulent plus jouer.

entre autres, par les progrès technologiques et les avancées de la science, alors que les familles se décomposent et se recomposent à une vitesse sans précédent, alors que notre classe dirigeante ou gouvernante s'épuise entre scandales financiers, corruptions et renoncements, alors que l'avenir qui leur est promis reste entaché par un chômage endémique que rien ne semble pouvoir faire reculer, on constate une perte de repères et d'espoir de nos générations montantes qui mène à une multiplication des comportements erratiques, parfois violents (harcèlement, violence scolaire, décrochage....)

Plus que jamais, nos jeunes ont besoin de repères que l'école reste seule à leur apporter. L'école ou le système scolaire reste la « bulle protectrice » que, familles, religion, ou société ne peuvent ou ne veulent plus jouer. Elle est supposée apporter la formation initiale qui permettra à ces jeunes d'appréhender le monde de demain, d'évo-

décisions hâtives ou mal pesées qui pourraient potentiellement la déséquilibrer voire la désintégrer.

Et c'est bien cela que reprochent les principaux acteurs de cette école, les profs, à cette réforme que notre Ministre du moment semble décider à porter quasiment seule, contre vents et marées (voir dernier sondages IFOP et soutiens réels à la réforme qui atteignent péniblement les 3%). En s'attaquant aux cadres structurants que sont : les programmes, maintenant évoqués sur 3 ans, aux emplois du temps susceptibles d'évoluer en cours d'années, aux groupes classes qui suivront les EPI et se décomposeront, recomposeront eux aussi à leur tour. En voulant à toute force faire fusionner les matières et les profs (au risque de ne plus les reconnaître dans leur singularité demain), en prétendant vouloir appliquer toute sa réforme sur tous les niveaux sans prendre la précaution élémentaire de la tester ou de l'introduire progressivement, la Ministre prend le risque in-

A trop insister sur cette évidence qui veut que l'Ecole soit bienveillante, on finirait presque par nous soupçonner de malveillance...

doit pas être bienveillante, elle doit être objective, c'est bien différent. Nier cette évidence revient à demander au prof évaluateur de « mentir » à ses élèves, de se « mentir » à lui-même tout comme à l'institution. Tromper les élèves, ne pas leur faire affronter la réalité, les surprotéger : est-ce bien les préparer à la société de demain ? Si le professeur se doit d'être bienveillant (quels que soient les résultats de ses élèves), il se doit avant tout d'être hon-

seul à penser ainsi. voilà pourquoi il nous faut résister, laisser passer la déferlante de surface pour continuer patiemment le travail de fonds dicté par notre seule conscience. Le SNES, la FSU sont engagés à vos côtés pour porter cette résistance. Vous n'êtes pas seuls.

*Jean-Michel TEODORI
Secrétaire départemental
SNES Landes*

CONGÉS FORMATION PROFESSIONNELLE

Rappelons pour commencer que chaque agent de la fonction publique avec 3 ans d'ancienneté, titulaire

ou non, peut bénéficier de 3 ans de congé de formation professionnelle, dont 12 mois avec indemnité. Cette indemnité est de 85 % du traitement brut, plafonnée à 2589 € brut. Les

cotisations sont calculées sur le traitement perçu au moment de la mise en congé.

Moyens insuffisants

Les moyens donnés par le ministère pour le congé de formation professionnelle (CFP) sont très faibles. Une baisse drastique de 36 % avait eu lieu en 2012, ce qui a provoqué depuis un allongement

insupportable de la file d'attente pour les corps les plus demandeurs. Depuis 2012, le ministère accorde 485 mois de CFP à répartir entre tous les demandeurs. Ce contingent a été distribué cette année à

88 personnes, dont 19 pour prolongation de formation, avec une moyenne de 5,5 mois par congé. Comme le nombre de premières demandes de CFP est en moyenne de 145, en comparaison

avec 88 congés attribués annuellement, la file d'attente ne cesse de s'allonger, et de façon très inégalitaire selon les corps.

Tableau récapitulatif des demandes et attributions des CFP 2015

Corps	Nbre de demandes congé	Nbre de congés attribués	Nombre de demandes successives							
			1	2	3	4	5	6	7	8 et +
Agrégés	36	3	6	5	5	7	6	4	3	
Certifiés	454	45	81	86	83	56	70	40	25	13
P EPS	42	4	11	7	5	11	4	4		
PLP	41	3	15	15	5	4	2			
COP	3	1	1	2						
CPE	12	1	3	2	3	1	3			
Contractuels	4	1	2	2						
TOTAL	592	58	119	119	101	79	85	48	28	13

Et 19 congés ont été attribués pour prolongation de formation : 17 certifiés, 1 P EPS et 1 PLP.

Inégalités entre corps

Les congés étaient répartis par corps au prorata du nombre de demandes, tout en garantissant au minimum un congé par corps. Avec le blocage des moyens, les écarts entre les longueurs des files d'attente par corps se sont creusés. Il fallait cette année 7 demandes successives chez les agrégés pour obtenir le congé, 6 pour les certifiés alors que 4 suffisaient chez les PLP ou 2 chez les COPsy.

Recherche d'équité

La question s'est alors posée de l'équité de traitement entre les corps. Le congé de formation professionnelle doit être accessible à tous les corps. Mais est-il normal qu'il existe de tels écarts entre corps sur la durée d'attente ? Lors d'un groupe de travail réuni en septembre au rectorat sur la question, toutes les organisations syndicales (à l'exception de FO) ont approuvé une

transformation importante du dispositif : les demandes seront traitées tous corps confondus, avec une seule liste d'attente classée par ordre de nombre de demandes, puis ancienneté de service, puis âge. Pour les non titulaires, un congé sera réservé annuellement. Pour la prochaine campagne, afin d'éviter que les corps ayant le plus d'ancienneté de de-

mande (agrégés, certifiés) ne prennent la totalité des congés au détriment des autres, le système va être mis en place avec une période transitoire de 2 ans durant laquelle un nombre de congé va être réservé par corps en fonction du poids de la demande du corps. Dans 2 ans, tous les corps auront donc la même durée d'attente pour obtenir le CFP.

Le traitement des prolongations

La pratique sur l'académie est de réserver 20% des moyens pour les demandes de prolongation. Jusqu'à l'an dernier, ce taux était suffisant pour répondre aux demandes. Mais cette année, il a fallu exceptionnellement donner des mois de

congés venant des désistements pour permettre toutes les prolongations. Cela a fait passer le taux de 20 à 33% pour les prolongations, diminuant d'autant les possibilités de premiers congés. La décision a été prise lors du groupe de travail d'appliquer strictement la

limite de 20% pour éviter un blocage des premières demandes.

En conséquence, les prolongations ne seront plus toutes satisfaites et il y aura constitution d'une liste complémentaire et d'une file d'attente « prolongations ». Si dans l'avenir cette file

s'allonge du fait d'un nombre croissant de demandes de prolongations, il faudra s'attendre à une intégration de ces demandes dans une seule file d'attente regroupant les demandes initiales et les prolongations.

Durée du congé de formation professionnelle

La durée de la formation est imposée à 6 mois pour les concours (ex : agrégation) et suit la durée réelle de la formation avec un maximum de 10 mois pour les autres formations.

Rappels règlementaires

Le versement de l'indemnité : Les collègues en CFP doivent remettre une attestation mensuelle de présence effective en formation avant le 25 de chaque mois, sinon l'indemnité sera suspendue.

Engagement de service : les titulaires doivent s'engager à servir durant 3 fois la durée de perception de l'indemnité. A défaut, le remboursement des sommes perçues sera demandé. Ce point concerne essentiellement les collègues proches de la retraite.

Les reports de congés : durcissement

Sauf raison majeure justifiée, on peut abandonner le congé obtenu une seule fois. Il est possible ensuite de re-postuler en gardant le même nombre de demandes (sans

compter la demande annulée). Mais attention, dès le 2ème abandon, il y aura perte du bénéfice des demandes antérieures et donc retour au début de la file d'attente.

Toutes les modifications du système, toutes les restrictions viennent du fait que le problème majeur reste bien évidemment le manque de moyens accordés aux congés de formation.

Le congé de formation est théoriquement un droit mais dans les faits, ce droit n'est pas appliqué faute de budget suffisant !

Alain LEURION

STAGIAIRES 2015 / 2016

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE D'AQUITAINE

SUCCÈS DE LA LISTE FSU

	inscrits	votants	%	exprimés	UNSA	FSU
Campus Talence	321	0	0,00			
ESPE 33	1155	81	7,01	81	12	69
ESPE 47	160	32	20,00	29	7	22
ESPE 64	312	11	3,53	11	4	7
ESPE 24	162	37	22,84	36	24	12
ESPE 40	184	32	17,39	26	11	15
Total	2294	193	8,41	183	58	125
		(11,90 en 2014)			30,70%	68,30%
					2 sièges	4 sièges

Seules deux organisations syndicales ont pu constituer une liste pour l'élection des usagers au CE de l'ESPE d'Aquitaine. La FSU sort largement en tête des suffrages des

étudiants préparant les concours et des stagiaires affectés dans notre académie. C'est la reconnaissance du travail d'information et de défense individuelle menés par les syndicats de la FSU. Nous

déplorons néanmoins l'attitude de l'administration qui n'a en rien favorisé la participation des électeurs. Félicitations aux élus qui agiront comme ceux des années passées dans

cette instance pour faire valoir les droits des étudiants et des stagiaires et améliorer la qualité de la formation.

Alain BILLATE

LISTE DES ELUS FSU

TITULAIRES

Echaniz Inaki M1 CPE

Salmon Flore M1 PE

Bergé Vincent M2 PLC écogestion

Arnault Sarah M1 CPE

SUPPLÉANTS

Djaborrebi Karim M2 PLC éco-gestion

Eliautou Sandra PES

Harostéguy Sébastien PES

Van Daele Hélène M1 CPE



FORMATION PROFESSIONNELLE

CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

APPRENTISSAGE ET VOIE SCOLAIRE

Depuis 2 ans, la région Aquitaine et le rectorat travaillent conjointement sur la carte des formations professionnelles par voie scolaire et par apprentissage. Ils suivent pleinement les orientations

gouvernementales pour le développement de l'apprentissage, avec comme objectif l'optimisation des moyens. L'objectif gouvernemental est d'accueillir 60 000 apprentis d'ici 2017 dans les lycées, soit 50 % de plus qu'en 2013. Et bien sûr, dans leurs

publications, ils tentent de nous rassurer en écrivant qu'ils *garantissent une cohérence des voies de formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par apprentissage*. Jugez par vous même de cette cohérence, en comparant les cartes d'apprentissage

et celles de la voie scolaire, en ouvertures et fermetures de formations : pour 2015 la carte d'apprentissage actait 49 ouvertures et 2 fermetures. Celle de la voie scolaire actait 4 ouvertures et 6 fermetures.

Voici, avec le détail des niveaux de formations, la comparaison entre le projet de carte d'apprentissage 2016 (pas encore voté) et celui de la voie scolaire 2016 :

Il est à noter que pour ouvrir en apprentissage, un effectif de 8 est suffisant et après l'ouverture, il est fréquent de trouver des effectifs de 5. Pour la voie scolaire, en dessous de 15, la formation est menacée de fermeture...

	APPRENTISSAGE	VOIE SCOLAIRE
Niveau V	28 ouvertures	Néant
Niveau IV	35 ouvertures	1 ouverture BAC PRO
		2 fermetures BAC PRO
Niveau III	33 ouvertures	1 ouverture BTS
	1 fermeture	

LE MIXAGE DE PUBLIC :

Région et rectorat s'accordent aussi pour dire que, pour la voie scolaire, *la multiplication des demi-sections génère un surcoût à l'élève en heures d'enseignement et en besoins de plateaux techniques*. Du coup, la solution pour eux est de multiplier les formations avec mixage de public, c'est à dire regrouper des apprentis avec des élèves de la voie scolaire. Il n'y a pas de création de poste et c'est l'économie totale sur les rémunérations. En effet, le taux horaire est fixé par négociation directe avec le CFA. Nous

avons constaté des taux à seulement 10 € de l'heure, et il peut exister des situations où les collègues acceptent de n'avoir aucune rémunération supplémentaire, sous la menace de voir leur formation scolaire disparaître s'ils n'acceptent pas d'apprentis dans leur classe ! En 2015, tous niveaux confondus, il y avait 14 demandes d'ouvertures avec mixité de public (scolaire/formation continue/apprentissage). Sur la carte 2016, il y en a 59, soit une augmentation

de 320%. Ça c'est de la politique volontariste ! Le SNES/FSU est opposé à ces ouvertures avec mixage de public car le risque est important de voir l'apprentissage se développer au détriment de la voie scolaire, mais également pour des raisons pédagogiques : les élèves de la voie scolaire subissent eux aussi les contraintes calendaires des apprentis, les enseignants sont forcément impliqués dans une individualisation des formations et doivent engager des coopérations avec les entreprises. Cela

complique et pénalise forcément la formation scolaire. Pour faire face à toutes ces contraintes, l'administration ne donne aucun moyen, ne crée aucun poste gagé et surcharge les enseignants de travail sans rémunération correcte. Nous vous appelons à refuser ce type d'organisation, en vous appuyant notamment sur un vote en conseil d'administration, lequel doit être consulté impérativement.

Alain LEURION

Le décret d'août 2014 sur les obligations de service des enseignants du second degré précise :

Le service de documentation des professeurs documentalistes est organisé dans le cadre de maxima de service hebdomadaires également inchangés : un service d'information et documentation de 30 heures auxquelles s'ajoutent 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur.

Situation particulière des professeurs documentalistes : Concernant les professeurs documentalistes, le décret n'opère pas de distinction entre les enseignants des différents corps qui peuvent être chargés, avec leur accord, de fonctions de documentation et ceux ayant été recrutés par la voie du Capes de documentation. Ils doivent assurer un service hebdomadaire de 36 heures dans les conditions présentées ci-dessus. Les 30 heures peuvent comprendre, avec leur accord, des heures d'enseignement telles que définies au 1 du B du I de la présente circulaire. Chacune d'elle est alors décomptée pour la valeur de 2 heures. Les intéressés ne peuvent bénéficier d'heures supplémentaires.

Rien de bien nouveau si ce n'est la fin du paragraphe : une heure de cours doit être décomptée pour 2 heures.

Donc un certain nombre de collègues ont demandé à leur chef d'établissement le décompte des heures d'IRD (initiation à la recherche documentaire), d'EMI (éducation aux médias et à l'information), TPE (travaux personnels encadrés), AP (accompagnement personnalisé), etc. Enfin tous les dispositifs où les professeurs documentalistes interviennent.

La réponse des chefs d'établissement a été très disparate : ils ont parfois accepté le décompte en prenant en compte le nouveau texte. Mais cela a souvent été refusé au prétexte que l'amplitude d'ouverture du CDI allait être considérablement réduite (ce qui est aussi, paradoxalement, une reconnaissance de nos interventions pédagogiques). Certains ont argué du fait que le professeur documentaliste ne faisait pas vraiment une heure d'enseignement (qui doit être selon certains, disciplinaire, préparée et suivie d'une évaluation). Ce qui est évidemment une interprétation du texte puisqu'il est bien noté qu'une heure d'AP ou de TPE est une heure d'enseignement.

Le Recteur de l'académie de Bordeaux, interrogé à ce sujet lors du dernier CTA, ne conteste pas notre lecture du texte mais

Le Recteur de l'académie de Bordeaux, interrogé à ce sujet lors du dernier CTA, ne conteste pas notre lecture du texte mais renvoie la balle aux chefs d'établissement, qui d'après lui, sont les mieux placés pour appliquer le texte ou pas.

renvoie la balle aux chefs d'établissement, qui d'après lui, sont les mieux placés pour appliquer le texte ou pas.

Il ne sera pas aisé de faire appliquer systématiquement ce paragraphe du décret. D'une part parce que cela induit des CDI fermés plus souvent, d'autre part parce que les interventions pédagogiques des professeurs documentalistes sont le plus souvent volontaires et que nos collègues ne veulent pas prendre le risque de s'en voir « dessaisir ».

Mais cela doit être aussi un argument pour demander la création d'un deuxième poste dans nombre de collèges et lycées.

Il est bien évident que toutes celles et ceux qui ont des heures imposées dans leur emploi du temps, sans avoir souhaité les effectuer, doivent sans attendre demander l'application du décret.

N'hésitez pas à vous faire accompagner par votre secrétaire de S1 ou d'un élu au CA et à contacter le S3.

Sylvia FABRE

MÉTIER AGRÉGÉS

ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

LIEU D'EXPRESSION DU « MÉRITE » VS DES MANDATS SYNDICAUX

PARTAGÉS PAR LA PROFESSION ?

Les années passent, les introductions restent d'actualité : pouvoir d'achat des enseignants en baisse constante depuis le début des années 80, conditions de travail qui continuent à se dégrader et tâches qui tendent à s'alourdir sans que la politique gouvernementale n'incite à l'optimisme, éloignement de l'âge de départ à la retraite bloquant nombre de certifiés au dernier échelon de la hors classe pendant des années,... sont autant de raisons qui ont poussé cette année 995 collègues à postuler au corps des agrégés par liste d'aptitude. Ce sont 157 candidats supplémentaires par rapport à 2014.

La liste d'aptitude fait toujours autant de déçus. 13 certifiés de notre académie ont été promus à la rentrée 2015. Tous hors classe. Les promus sont de plus en plus jeunes. Une a moins de 50 ans, deux ont juste cinquante ans.

Monsieur le Recteur défend l'idée d'une promotion récompensant un « mérite » observé par les hiérarchies intermédiaires. Trop souvent, les IPR et les

chefs d'établissement fondent leurs avis uniquement sur les dernières années. La circulaire affirme cependant que les avis hiérarchiques doivent porter sur l'ensemble de la carrière après examen du cv et de la lettre de motivation. Nous

La disparition de « l'effet mémoire » amenant le déclassement de proposés transformerait la liste d'aptitude en un outil managérial pressurant encore davantage les collègues.

demandons que l'effet mémoire des propositions passées soit respecté. Les chances de promotion sont si faibles (304 nationalement toutes disciplines confondues), qu'il faut souvent postuler de longues années avant d'être promu(e). La disparition de « l'effet mémoire » amenant le déclassement de proposés transformerait la liste d'aptitude en un outil managérial pressurant encore davantage les collègues.

Le SNES avec les autres syndicats de la FSU, avec 6 élus sur 10, est seul capable de lire l'intégralité des dossiers et d'intervenir systématiquement en CAP pour défendre les intérêts collectifs de la profession (parité, équité

de traitement,...) et les candidatures individuelles des syndiqués (dossiers complétés par la fiche de suivi). Il peut faire des propositions alternatives à celles du corps d'inspection auxquelles l'administration est attentive.

La hausse des candidatures se poursuit d'année en année. Elle confirme que la profession partage le mandat du SNES réaffirmé au congrès de Marseille 2014 : l'agrégation revalorisée doit être le corps de référence dans le second degré. Syndiqués, nous sommes appelés à nous prononcer au printemps prochain lors du congrès de Grenoble sur les mandats que notre syndicat doit porter. Depuis quelques congrès, les représentants de l'académie de Bordeaux défendent que l'idée du corps unique, l'agrégation, est de plus en plus pertinente. A nous de confirmer ou d'améliorer nos revendications et de construire le rapport de

force nécessaire pour être entendus. Nous revendiquons :

► de véritables possibilités de congés formation et de formations gratuites notamment pour les plus jeunes collègues préparant le concours ;

► une augmentation conséquente des possibilités de promotion par concours et par liste d'aptitude en augmentant le ratio à 1 promotion pour 5 titularisations dans le corps des agrégés (contre 1/7) ;

► une agrégation pour toutes les disciplines ;

► ainsi qu'un barème transparent et fondé sur des éléments objectifs (qualification, carrière, admissibilité à l'agrégation,...)

Les élus du SNES-FSU

33 : Mathieu Dumoulin, Corinne Michelin, François Richard, Cyrille Orlowski

40 : Marianne Campagnole, Julien Leroy, Sonia Mollet

47 : Marie Pierre Mongelard, Camille Buquet

64 : Nicolas Garret

MÉTIER AGRÉGÉS

HORS CLASSE

À QUAND UN PROLONGEMENT AUTOMATIQUE DE LA CLASSE NORMALE ?

111

collègues de notre académie ont accédé à la Hors Classe des agrégés en cette rentrée. 97 sont des enseignants du 2nd degré (7,5 % des promouvables) et 14 enseignent dans le supérieur (8 % des promouvables). Dans l'académie de Bordeaux, près de 80 %

majorité des autres syndicats représentés restant muette sur les questions de gestion de carrière.

Le lien avec la profession dans nos S1, les informations que nous donnent les syndiqués, les échanges avec l'administration rectorale lors des CAPA et avec le ministère lors des CAPN, les contacts entre nos élus nationaux et ceux des académies, nous

Nos élus sont comptables de la quasi-totalité des interventions en CAPA, la grande majorité des autres syndicats représentés restant muette sur les questions de gestion de carrière.

Rappelons que seuls les agrégés au 11^{ème} échelon depuis au moins 4 ans sont reclassés à un indice supérieur à ceux de la classe normale.

des enseignants au 11^{ème} échelon agrégés depuis plus de 3 ans sont promus à la Hors Classe. On s'approche de notre revendication que tous accèdent à la retraite sans avoir eu la carrière bloquée à la classe normale. 5 % des collègues au 10^{ème} échelon ont été promus et aucun aux échelons inférieurs. Cette tendance qui s'ancre dans les pratiques et qui est désormais écrite dans la note de service est à mettre au crédit du SNES et des syndicats de la FSU. Nos élus sont comptables de la quasi-totalité des interventions en CAPA, la grande

permettent en effet de défendre au mieux les intérêts de la profession au moment de la rédaction de la note de service, note cadrant les pratiques sur le territoire national, ou dans les différentes CAP.

Nous remarquons que les chefs d'établissement et les IPR ont mieux pris en compte les situations des collègues en fin de carrière dans l'attribution de leur avis. D'autre part, 6 collègues ont été promus sans bénéficier à l'issue de la CAPA d'un avis exceptionnel du recteur. Ces promotions rendues possibles depuis 2 ans entament le pouvoir de blocage des

IPR et des chefs d'établissement, évaluateurs primaires souvent décisifs dans l'attribution d'un avis exceptionnel du recteur. 5 de ces collègues sont des enseignants proches de l'âge de départ à la retraite qui bénéficient par le reclassement à la hors classe d'un gain financier.

Rappelons que seuls les agrégés au 11^{ème} échelon depuis au moins 4 ans sont reclassés à un indice supérieur à ceux de la classe normale. Les collègues promus au 10^{ème} échelon auront un reclassement favorable uniquement si leur ancienneté dans l'échelon est supérieur à 2,5 ans (équivalent à un passage au 11^{ème} au grand choix). Dans toutes les autres situations, les collègues seront reclassés dans l'échelon précédemment détenu. Les agrégés au 11^{ème} échelon non promus ont pour la plupart moins de 4 ans dans l'échelon. Une promotion cette année ne changeait rien financièrement. Quelques collègues souffrent encore malgré leur ancienneté dans le 11^{ème} d'un blocage des

évaluateurs primaires et du recteur empêchant un examen ministériel des candidatures. Ces pratiques managériales maintiennent artificiellement dans les esprits le poids d'un «mérite» qui a été pour l'accès à la hors classe sérieusement réduit ces dernières années. Le danger est réel de voir réapparaître cet outil managérial dans l'accès à un futur grade comme proposé avec le GRAF. Mandats du SNES-FSU / 2016, année de congrès : (cf page 12 bulletin SNES S3 Bordeaux n°197)

Les élus du SNES-FSU

33 : Mathieu Dumoulin, Corinne Michelon, François Richard, Cyrille Orlowski

40 : Marianne Campagnole, Julien Leroy, Sonia Mollet

47 : Marie Pierre Mongelard, Camille Buquet

64 : Nicolas Garret

S3 DE BORDEAUX

QUI FAIT QUOI ?

(Les permanences assurées rue de Pessac)

- **SECÉTAIRE GÉNÉRAL** : Jean-Pascal MERAL
(mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi)
- **TRÉSORERIE - SYNDICALISATION** : Sylvia FABRE
(mercredi et vendredi après-midi)
- **CERTIFIÉS** : Alain LEURION
(vendredi après-midi)
- **AGRÉGÉS** : Mathieu DUMOULIN
(mardi après-midi)
- **CPE** : Tonio VITORINO (07.87.08.06.56)
- **CONTRACTUELS** : Delphine DISCAMP
(mardi et mercredi après-midi)
- **COpsy - DCIO** : Philippe FRANCO
- **EMPLOI** : Philippe JEANJEAN
(lundi, mardi, mercredi et jeudi après-midi)
- **LYCÉE** : Jean-Pascal MERAL
(mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi)
- **COLLÈGE** : Fabienne SENTEX
(vendredi après-midi)
- **VOIE TECHNOLOGIQUE** : Alain LEURION
(vendredi après-midi)
- **STAGIAIRES** : Alain BILLATE - Hugo LASSALLE
(jeudi après-midi)
- **TZR** : Pierre DELBOURG
(lundi et jeudi après-midi)
- **RETRAITÉS** : Jean-Claude LANDAIS
- **LANGUES VIVANTES** : Kei MC GREGOR
- **PUBLICATIONS** : Guilaine DE SAN MATEO
(vendredi après-midi)
- **STATUTS - CARRIÈRE - SALAIRES - RETRAITES** :
Philippe JEANJEAN
(lundi, mardi, mercredi et jeudi après-midi)
- **FORMATION SYNDICALE** : Mai NGUYEN
(vendredi après-midi)

CONTACTER LE SNES

SNES - S3 DE BORDEAUX

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
www.bordeaux.snes.edu
twitter : @SNESBordeaux
Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

SNES - S2 DORDOGNE

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 12 51 76 70
snes24@orange.fr
twitter : @Snes24

SNES - S2 GIRONDE

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<http://snes33.free.fr/index.html>

SNES - S2 LANDES

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87
snes40@orange.fr

SNES S2 LOT ET GARONNE

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Tél/Fax : 05 53 47 13 47
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr

SNES - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CAPA ET GT

ANNÉE 2015-2016

DÉCEMBRE 2015

- ▶ Mercredi 16 décembre 2015 - CAPA avancement des certifiés
- ▶ Jeudi 17 décembre 2015 - CAPA avancement des CPE

JANVIER 2016

- ▶ Vendredi 22 janvier 2016 - CAPA TA DCIO + avancement des COP
- ▶ Vendredi 29 janvier 2016 - Groupe de travail sur le barème inter

FÉVRIER 2016

- ▶ Mercredi 03 février 2016 - CAPA mouvement inter + avancement des PEGC

MARS 2016

- ▶ Jeudi 03 mars 2016 - Groupe de travail congés formation professionnelle
- ▶ Vendredi 18 mars 2016 - CAPA liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés
- ▶ Lundi 21 mars 2016 - CAPA liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés

AVRIL 2016

- ▶ Mardi 05 avril 2016 - CAPA hors classe + notation administrative des CPE
- ▶ Mercredi 06 avril 2016 - CAPA hors classe + notation administrative des PEGC

MAI 2016

- ▶ Mardi 03 mai 2016 - CAPA hors classe + notation administrative des agrégés

JUIN 2016

- ▶ du mercredi 11 mai au vendredi 13 mai 2016 - Groupe de travail barème pour le mouvement intra
- ▶ jeudi 02 juin 2016 - CAPA hors classe + notation administrative des certifiés